



COMMUNE D'ILLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le vingt quatre novembre, à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 novembre 2009

PRESENTS : MM et Mmes Ph. DUBOURG, R. CARSANA, J. Ph. PROVOST, B. LACOSTE, Ph. VINCENT, P. PEIGNEY, E. BANOS, D. LESCURE, S. VALLOIR, R. PASTOL, R. BIARNES, C. BUZOS, P. URBANO, Cl. DUBOURG.

REPRESENTÉE : G. BELIN (procuration à Ph. DUBOURG).

Secrétaire de séance : Brigitte LACOSTE

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 octobre 2009 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ Approbation de la révision simplifiée du PLU
- ⇒ Questions diverses

I) DELIBERATION

1) DELIBERATION APPROUVANT LA REVISION SIMPLIFIEE DU PLU

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, à la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée à la Mairie du lundi 28 septembre 2009 au vendredi 30 octobre 2009, concernant le projet d'extension de la Maison de Retraite des Graves (création de 10 places destinées à des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer) présentant un caractère d'intérêt général.

Toutes les conditions exigées par le Code de l'Urbanisme étant réunies, ce dernier donne un **AVIS FAVORABLE, SANS RESERVES**, au projet de révision simplifiée du P.L.U. de la Commune de ILLATS, tel qu'il a été présenté.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'approuver le dossier de révision simplifiée du PLU. La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par Madame la Sous Préfète, si cette dernière n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications ;

- et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Délibération adoptée par **15** voix POUR
0 voix CONTRE

2) VIREMENT DE CREDIT N° 9 – TRAVAUX SDEEG & BATIMENTS SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2009 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après.

OBJET DES DEPENSES		DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
		Chapitre	Sommes	Chapitre	Sommes
et article	et article				
	Aménagement école (DI)		2313 150	1 700 €	
	Eclairage Public 2009 (DI)				21534 223
	Travaux bâtiments services techniques (DI)				1 500 €
					2135 221
					200 €

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 20 heures 15.